

# Propositions CFE-CGC sur le Télétravail

L'an prochain s'ouvrira la renégociation de l'accord groupe sur le télétravail visant à moderniser l'accord datant de 2018. Cette négociation se tiendra dans le cadre du thème plus général « Hybrid Working » de RELOAD.

Une concertation s'était tenue en 2020 chez Airbus Defence & Space au cours de laquelle la **CFE-CGC** a présenté ses propositions. Les voici :

**PROPOSITION 1:** pouvoir **télétravailler jusqu'à 60% du temps** (l'accord actuel limite le télétravail à 2 jours/semaine). Pour la CFE-CGC 60% est un maximum, et il est nécessaire que les salariés se rendent sur site régulièrement pour éviter l'isolement social (ressenti par 40% des télétravailleurs pendant le confinement).

**PROPOSITION 2:** introduire **plus de souplesse en instaurant une limite mensuelle plutôt qu'hebdomadaire** : si la semaine N le salarié a des réunions nécessitant sa présence sur site 5 jours par exemple et que la semaine N+1 il n'a pas ce type de contraintes, qu'il ait la possibilité de télétravailler 4 ou 5 jours la semaine N+1.

**PROPOSITION 3:** réintroduire la possibilité qui existait dans l'accord sur le télétravail Airbus Defence & Space de **télétravailler sur ½ journée**. Cette mesure serait très utile pour les salariés à temps partiel à 90% ou 70% du temps plein.

**PROPOSITION 4:** **participer à l'équipement et aux frais du télétravailleur** chez lui : grand écran, fauteuil, abonnement internet, électricité, ...

**PROPOSITION 5:** **permettre le télétravail avec un préavis très court** (en accord avec le management, et si compatible de la tenue du poste) en cas de contrainte personnelle de dernière minute (garde d'un enfant, ...) ou état de santé du salarié compatible du travail, mais dont le télétravail permettrait de protéger les autres membres de l'équipe (rhume, état grippal non aigu),

**PROPOSITION 6:** ouvrir la **possibilité de télétravailler aux "développeurs"** : liens avec les plateformes, plus de débits, outils spécifiques...

**PROPOSITION 7:** **former au management en télétravail.**

**PROPOSITION 8:** **encadrer le temps de télétravail** : plages horaires et disponibilité, rythmes, pauses, connexion/déconnexion...

**PROPOSITION 9:** développer des **lieux pour le télétravail** : espaces de coworking, autres sites Airbus,

**PROPOSITION 10:** **améliorer la qualité des réseaux et des outils**, les possibilités de connexions, la possibilité de réaliser des visio-conférences, et pas seulement des audio-conférences,

**PROPOSITION 11:** la **CFE-CGC** considère que, hors circonstances exceptionnelles (sanitaires, météo ou autres à définir très précisément) **le télétravail ne doit pas être une obligation, et rester sur la base du strict volontariat**: certains salariés ne peuvent tout simplement pas télétravailler.



ÉLECTIONS  
CSE 2023

Vous partagez nos propositions, nos idées :  
Rejoignez nous, et les 8,9,10 novembre votez CFE-CGC.

VOTEZ  
CFE-CGC!

